



**Charte des Droits de l'Homme, de la Diversité et de l'Inclusion -
HUB Institute**

mis à jour 2021

Pourquoi une charte des droits de l'Homme ?

Pour tendre vers le développement durable et rester compétitive, il est essentiel pour une entreprise de mettre les êtres humains au centre de ses préoccupations, que ce soit en permettant à ses collaborateurs une évolution professionnelle enrichissante et respectueuse, ou en encourageant les pratiques éthiques à destination des différents publics qu'elle touche dans son environnement direct ou indirect.

Notre ambition en tant qu'entreprise ne se limite pas à la rentabilité économique mais réside dans la possibilité de donner à chacun, les moyens de vivre une vie meilleure et de créer un effet positif et mesurable sur l'environnement, la vie des personnes et la société au sens large. Le respect des Droits de l'Homme est une dimension essentielle de cette ambition. Il nous appartient d'agir dans le respect de ces derniers de tout mettre en œuvre pour gérer efficacement les conséquences de nos activités sur les Droits de l'Homme.

La charte HUB Institute des Droits de l'Homme définit les engagements applicables à l'ensemble de l'entreprise dans ce domaine. Elle fait partie intégrante de notre cadre général de gestion des risques mais est également intégrée au sein de plusieurs procédures spécifiques contribuant à sa mise en œuvre au cœur même de notre activité et de nos opérations quotidiennes. Cette charte définit notre approche des Droits de l'Homme en tant qu'employeur et partenaire commercial.

Nos engagements pour les droits humains :

Notre engagement repose tout d'abord sur une adhésion aux standards internationaux définis par les autorités compétentes comme le cadre à respecter pour toute entreprise :

- La Charte Internationale des droits de l'Homme.
- Les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.
- Les principes de l'OCDE à l'intention des entreprises.
- Les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

L'entreprise a par ailleurs signé le Pacte mondial des Nations Unies par lequel elle s'engage à respecter les droits humains à travers son activité internationale et à veiller à ne pas se rendre complice d'atteinte à ces droits fondamentaux.

La présente charte, dédiée aux droits humains, est complétée par les engagements exprimés par le HUB Institute dans sa Charte pour la diversité et l'inclusion, consacrée à l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes, l'accueil et l'insertion des personnes en situation de handicap, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ainsi que l'insertion professionnelle des jeunes.

Plus concrètement, le HUB Institute s'engage avec sa charte à :

- Assumer ses responsabilités dans toutes ses activités commerciales
- Entretenir un dialogue permanent avec les parties prenantes dans une optique d'amélioration continue
- Proposer des mécanismes de recours pour toutes les parties prenantes dans les pays et entités commerciales concernées
- Évaluer régulièrement les risques d'atteinte aux Droits de l'Homme et procéder à des contrôles réguliers
- Remédier à toute atteinte aux Droits de l'Homme dont l'entreprise serait responsable
- Assurer le suivi de notre performance en matière d'atteintes aux Droits de l'Homme et de solutions apportées pour y remédier

Respecter les droits de l'Homme en tant qu'employeur :

Conformément à nos valeurs et notre **code de déontologie**, nous souhaitons favoriser un environnement de travail où tous les collaborateurs sont traités équitablement, avec dignité et respect. Les différences sont valorisées afin de créer un climat favorable à l'intégration de tous les employés du HUB Institute. Nous promouvons la diversité, l'égalité des chances et l'émancipation personnelle et professionnelle de chacun de nos collaborateurs. Nous nous engageons à :

- Favoriser la diversité et l'inclusion. Nous appliquons une politique rigoureuse afin de prévenir toute forme de discrimination à l'embauche. Cette politique est étendue au fonctionnement global de l'entreprise et repose sur plusieurs piliers : le traitement équitable des collaborateurs, le travail d'équipe et la collaboration, représentation de

la diversité à tous les niveaux de l'entreprise et la formation des collaborateurs aux enjeux de la diversité en entreprise.

- Garantir aux employés un environnement de travail sûr et sain en veillant à ce que toutes nos entités respectent les mesures de santé, de sécurité et sanitaires conformément à notre politique de Ressources Humaines et afin de respecter les réglementations nationales.
- Promouvoir une culture d'entreprise agile en proposant à nos collaborateurs une organisation du travail flexible
- Défendre la liberté d'association et le droit à la négociation collective
- Mettre à la disposition des collaborateurs un mécanisme formel de lancement d'alerte permettant de signaler et de traiter efficacement d'éventuels manquements

Respecter les droits de l'Homme en tant que partenaire commercial et en tant que Think Tank :

Certains impacts que nous produisons sur la société sont indirects et résultent de notre activité en tant que partenaire commercial ou en tant que Think Tank, producteur de contenu et organisateur d'événement. Pour limiter cet impact et répondre à notre mission d'entreprise de contribuer à la transformation positive de la société, nous nous engageons à :

- Garantir le traitement équitable de tous les clients
- Utiliser les données de manière responsable et préserver la confidentialité des données personnelles des clients.
- Proposer des services de conseil aux entreprises pour les aider à réduire leur empreinte sociale et environnementale
- Intégrer des critères sociaux et environnementaux dans la qualification des prospects commerciaux.